OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU HAUT-RHIN

COMPTE RENDU FINANCIER STATUTAIRE

COMPTES de FONCTIONNEMENT et BILAN FINANCIER du 1^{er} SEPT 2016 au 31 AOUT 2017

En cas de changement de poste, à établir impérativement avant le départ de l'enseignant mandataire

COMPTE RENDU D'ACTIVITES STATUTAIRE

ACTIVITES DE LA COOPERATIVE du 1^{er} SEPT 2016 au 31 AOUT 2017

Le compte rendu d'activités est un élément statutaire de la vie coopérative

A retourner pour le 1er octobre 2017 au plus tard

École / Etablissement : Adresse: Mandataire :	
Le dossier à retourner au siège de notre association	doit se composer :

- du compte de fonctionnement général signé
- du compte rendu d'activités statutaire de
- l'engagement du mandataire signé
- du quitus signé par deux vérificateurs au moins
- de la photocopie de l'extrait bancaire en fin d'exercice

1 exemplaire à archiver : 10 ans 1 exemplaire à envoyer en totalité au plus tard le 1^{er} octobre 2017 à l'Association Départementale OCCE 68

OCCE 68 JUIN 2017	 CRF/CRA	1
 •	 	

L'ENGAGEMENT DU MANDATAIRE

A RENVOYER AU SIEGE DATE ET SIGNE

Le Mandataire de la Coopérative ou du Foyer est l'enseignant qui a des rapports privilégiés avec l'Association Départementale OCCE. Il est agréé par le Conseil d'Administration départemental pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant légal.

Il est le garant, avec les tuteurs des coopératives de classe ou de clubs, du bon fonctionnement de la coopérative, devant les élèves, les parents, les élus et l'Association Départementale OCCE.

Les tuteurs des coopératives de classes ou des clubs sont coresponsables de la gestion coopérative.

Le Mandataire est responsable :

- 1. de la diffusion des informations envoyées par l' OCCE
- du paiement des cotisations dans les 3 mois qui suivent la rentrée scolaire
- de l'envoi du compte rendu d'activités et du compte rendu financier ainsi que du rapport de la commission de contrôle des comptes dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

L'envoi du compte rendu d'activités et du compte rendu financier est une obligation statutaire. Le Mandataire qui ne s'y conformerait pas pourra voir son mandat retiré sur décision du Conseil d'Administration départemental. La Coopérative ou le Foyer pourra également faire l'objet d'une radiation.

Responsable de la tenue comptable de la Coopérative ou du Foyer, il a le devoir de contrôler qu'il y a autant de cahiers de comptabilité que de classes ou de clubs affiliés.

Les comptes des classes ou des clubs, soldés et reversés sur le compte général à la fin de l'année scolaire, sont intégrés dans le cahier de comptabilité générale, afin que le compte rendu financier donne une image fidèle de l'ensemble des activités de l'année. Il a aussi le devoir d'assurer le relais avec le nouveau mandataire en cas de changement de poste ou de départ à la retraite.

- Le Mandataire ne peut prendre aucun engagement : crédit, leasing, cautions contrats crédit bail sans avoir reçu l'aval écrit de l'Association Départementale OCCE
- Toute autre situation engage la responsabilité personnelle du signataire.
- · Aucun découvert bancaire n'est autorisé.

Le Mandataire est également responsable de la tenue des autres registres obligatoires de la Coopérative ou du Foyer :

- cahier de délibérations du Conseil de Coopérative
- cahier d'inventaire des biens acquis par la Coopérative ou du Foyer.
- cahier de factures.
- Il est très souhaitable que le mandataire ne soit pas le Directeur ou le Chef d'Établissement.
- La coopérative ou le Foyer qui perçoit des subventions doit pouvoir en fournir le détail ainsi que l'utilisation de celles-ci.
- La Coopérative ou le Foyer doivent être assurés en responsabilité civile pour les activités qu'elle (il) propose. C'est pourquoi il est rajouté à la cotisation un supplément de 0.25 cts pour l'adhésion au contrat MAE/MAIF/OCCE.

CRF/CRA

SIGNATURE DU MANDATAIRE :					
A le / 2017					
QUITUS: La Commission de Contrôle des Comptes de la Coopérative réunie le : / / 2017 à :					
-	omptables et des justifica s que factures, tickets de caisse, bordereau	tifs x, reçus,)			
-	ns du Conseil de Coopérat	(mémoire des décisions et financements)			
⇒ La Commission a vérifié, par⇒ La Commission a vérifié qu	 ⇒ La Commission a vérifié, par sondage, différentes pièces en recettes et en dépenses. ⇒ La Commission a vérifié que les écritures sont conformes aux justificatifs présentés. 				
	NOM Prénom	Signature			
ENSEIGNANT de l'école, de l'étab. autre que le Mandataire *					
PARENT					

* dans une école à classe unique, deux parents seront signataires

OCCE 68 JUIN 2017

Ecole :	Comptes de fonctionnement		Mandataire :	
Ville:	du 1er se			
Exemplaire à envoyer à l'AD				
CHARGES	en €	PRODUITS	en €	
		7070 Cession de produits (ventes)		
6070 Achats de produits de cession		7080 Produits des activités éducatives		
6180 Charges des activités éducatives		7410 Subventions reçues Etat, collectivités locales		
6281 Cotisations versées à l'OCCE (7)		7420 Autres subventions		
Exclusivement				
6282 Assurance(s) versée(s)		7500 Autres produits courants dont la	·	
		Participation des familles		
6500 Autres charges courantes		7560 Cotisations perçues (7) Exclusivement au titre de l'OCCE		
6700 Charges exceptionnelles		7600 Produits financiers		
6700 Charges exceptionnenes		7000 Froduits Financiers		
6800 Achats de biens durables		7700 Produits exceptionnels		
			-	
Total des charges		Total des produits	-	
Excédent (1)	+	Déficit (2)	+	
(Produits - Charges)		(Charges - Produits)		
			_ =	
(3)		 (4		
	BILA	N simplifié au 31 août 2017		
ACTIF	en €	PASSIF	en €	
512 COMPTE DANCAIDE		110 DEDORT III NOUVE AUII		
512 COMPTE BANCAIRE		110 REPORT "à NOUVEAU"		
Somme que vous avez sur le compte au 31/08/20	717	31/08/2016	+	
PLUS D'ESPECES AU 31/	08/2017	120 5 77	·	
POUR FAIRE LE BILAN, LA CAISSE DOIT OB		120 Excédent	· -	
ETRE VIREE SUR LE COMPTE COURANT EN		129 Déficit		
ETRE VIREE SOR EE COM TE COOR IN TER	=		. =	
Total ACTIF (5)		Total PASSIF (6))	
(1) Il y a Excédent si Produits > Cl	harges	(4) Nombre obtenu en calculant Produits	s + Déficit	
(2) Il y a Déficit si Charges > Prod	-	(5) & (6) Le Total ACTIF doit être égal		
(3) Nombre obtenu en calculant Cl	harges + Excédent	(7) compte 7560 inférieur ou égal au con	mpte 6281	
Signature du Mandataire :				
OCCF 68	L B JUIN 2017	CRF/CRA	J 3	
3 3 3 2 3 3	-			

Ecole :	1 1		Mandataire :	
Exemplaire à conserver				
CHARGES	en €	PRODUITS	en €	
		7070 Cession de produits (ventes)		
6070 Achats de produits de cession		7080 Produits des activités éducatives		
6180 Charges des activités éducatives		7410 Subventions reçues Etat, collectivités locales	i	
6281 Cotisations versées à l'OCCE (7) Exclusivement		7420 Autres subventions		
6282 Assurance(s) versée(s)		7500 Autres produits courants dont la Participation des familles		
6500 Autres charges courantes		7560 Cotisations perçues (7) Exclusivement au titre de l'OCCE		
6700 Charges exceptionnelles		7600 Produits financiers		
6800 Achats de biens durables		7700 Produits exceptionnels		
Total des charges	+	Total des produits	+	
Excédent (1)		Déficit (2)	<u>'</u>	
(Produits - Charges)		(Charges - Produits)		
	_ =		. =	
(3)		- (4)		
	BILAN	simplifié au 31 août 2017		
ACTIF	en €	PASSIF	en €	
512 COMPTE BANCAIRE		110 REPORT "à NOUVEAU"		
Somme que vous avez sur le compte au 31/08/20	917	Reportez ici le total de l'Actif que vous aviez au 31/08/2016		
			+	
PLUS D'ESPECES AU 31/	08/2017	120 Excédent		
POUR FAIRE LE BILAN, LA CAISSE DOIT OF	BLIGATOIREMENT	OU	· _	
ETRE VIREE SUR LE COMPTE COURANT EN	FIN D'EXERCICE.	129 Déficit		
	=		=	
Total ACTIF (5)			
(1) Il y a Excédent si Produits > C(2) Il y a Déficit si Charges > Prod(3) Nombre obtenu en calculant C	luits	(4) Nombre obtenu en calculant Produit(5) & (6) Le Total ACTIF doit être égal(7) compte 7560 inférieur ou égal au con	au Total PASSIF	
Signature du Mandataire			1	
			J	

Compte Rendu d'Activité de la coopérative scolaire

La coopérative scolaire est un regroupement d'élèves (ou étudiants) et d'adultes (membres de l'équipe éducative) qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif s'ap-puyant sur la pratique de la vie associative et coopérative, dans le respect des valeurs de l'OCCE.

Ce compte-rendu est un élément statutaire, donc obligatoire, de la vie de la coopérative. Il doit être rempli par le mandataire, en concertation avec ses collègues et les élèves, avant le 30 juin. Il est indispensable à l'association départementale pour rendre compte de son activité et de celle des coopératives qui lui sont affiliées.

Il donne un aperçu des possibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !

	sibilités qu'offre la coopérative ainsi qu'un regard précis sur vos pratiques !	
Complétez la case de droite	par O pour OUI /N pour NON / un nombre, selon les	items
	A. Vie coopérative	
A.1. Des conseils de coopératives ont-ils eu lieu ?	- de classe(s) (mettre le nombre)	01
	- d'école (mettre le nombre)	02
A.2. Gardez-vous des traces écrites des réunions de cons	eil de coopérative ?	03
a.3. Les délégués à la coopérative ont-ils été formés ?		04
	- La vie de classe	05
1.4. Les sujets abordés par ces conseils de coopérative	- La solidarité	06
colaire concernaient :	- Le partenariat (parents d'élèves, autres,)	07
	- Les projets	08
	- La maîtrise de la langue française	09
	- La pratique d'une langue vivante étrangère	10
	- Mathématique / Sciences / Technologie	11
A.5. Les projets coopératifs se sont plutôt situés dans es domaines de :	- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la com- munication	12
	- La culture humaniste	13
	- Les compétences sociales et civiques	14
	- L'autonomie et l'initiative	15
	- Les apprentissages scolaires	16
	- Le respect des autres, des règles de vie et de travail et du maté- riel	17
	- La solidarité	18
6. Au niveau de l'école ou des classes, les actions de	- La communication	19
a coopérative ont eu un effet bénéfique sur :	- La prévention et la gestion des conflits	20
	- Les apprentissages sociaux	21
	- La motivation des élèves	22
	- La vie de la classe	23
	- L'apprentissage de la coopération	24
	B. Rôle du mandataire	
.1. A combien estimez-vous le nombre d'heures passées aire?	à la gestion de votre coopérative scolaire en dehors du temps sco-	25
	- La pédagogie coopérative	26
.2. Dans quels domaines avez-vous eu recours aux ervices de l'OCCE ?	- Le fonctionnement comptable et juridique	27
	- Les projets coopératifs	28
	- Bulletin départemental	29
	- Site fédéral	30
	- Site départemental	31
	- Revue Animation & Éducation	32
B.3. Comment avez-vous obtenu la réponse ?	- Documentation	33
	- Formation	34
	- Intervention d'une personne de l'association départementale (salariés, bénévoles, animateur)	35
	- Utilisation d'outils OCCE	36
	- Entretien téléphonique	37
3.4. Combien de fois présentez-vous la vie coopérative (r	I projets, budget) en Conseil d'École ou d'Établissement ?	38
<u> </u>		
B.5. Idées, commentaires, suggestions :		

_ OCCE 68 JUIN 2017_____ CRF/CRA _____ 5

INFORMATIONS MANDATAIRES

Vous venez de renseigner :

votre Compte Rendu Financier (CRF) et votre Compte-Rendu d'Activités (CRA)

Ces documents doivent arriver au Siège avant le 1er octobre 2017

<u>Au bas du formulaire du CRF</u> la balance de votre compte (5) et (6) indique ce que votre coopérative possède en fin d'exercice en € (euros).

Vous voyez qu'il n'y a aucune place pour faire figurer des espèces.

Vous aurez pris soin en effet, dès la fin de l'année scolaire, de reverser votre fonds de caisse sur votre compte CCM mutualisé où il rapportera des intérêts

Par décision du Conseil d'Administration, en accord avec notre Commissaire aux Comptes, nous vous demandons :

- De joindre une photocopie du dernier extrait bancaire du compte courant mutualisé au CCM (rappel : pas de compte négatif).
- De veiller à ce que cet extrait justifie du total général au 31 août 2017, avant le démarrage du nouvel exercice comptable de l'année scolaire 2017/2018.
- De faire procéder à une vérification de vos comptes par au moins un(e) collègue et au moins un parent. (un formulaire de vérification est en ligne sur le site de l'OCCE 68)

Chaque année, nous devons inclure tous les comptes-rendus Financiers dans la comptabilité générale du Siège et présenter cette dernière, justifiée, au Commissaire aux Comptes d'Audit France : ce qui explique la date butoir du 1er octobre.

Notre Association se doit d'être crédible, c'est pourquoi nous vous demandons de produire ces pièces importantes.

Nous vous demandons également de remplir soigneusement le Compte-rendu d'Activités :

- * qui témoigne des actions de la Coopérative
- * qui nous permet de vous mettre en réseau

En vous remerciant.

- qui permet de souligner l'importance du travail effectué dans les coopératives au service de la mission d'éducation
- qui nous permet de communiquer avec le Ministère dans le cadre de la Convention Pluriannuelle qui nous lie.

Il est conçu pour être établi avec les enfants, membres de leur coopérative et avec tous les enseignants acteurs des projets.

Le Conseil d'Administration.		
OCCE 68 JUIN 2017	CRF/CRA	

INFORMATIONS MANDATAIRES

pour bien commencer l'année scolaire prochaine ...

Voici pour les situations les plus courantes quelques CONSEILS et RECOMMANDATIONS.

1. Vous quittez votre poste et personne ne veut reprendre le mandat :

La coopérative ne peut plus fonctionner légalement. Cette situation conduit à la dissolution.

Dans ce cas, la dévolution des biens fait l'objet d'une décision de l'Association Départementale sur proposition de l'équipe éducative.

- Principe de base : les biens acquis restent prioritairement à la communauté scolaire
- Ceci étant, dans le strict respect de la législation en vigueur.
- Le Mandataire va au bout de son mandat annuel et ajoute un courrier au CRF expliquant la situation et proposant une solution.
- En aucun cas il n'entreprend de démarches à la banque.
- L'équipe du siège se charge de tout.

2. Vous êtes mandataire dans une coopérative de classe dans une école à plusieurs classes adhé rentes à l'OCCE 68.

Vous restez en poste :

C'est le cas le plus simple :

- Vous faites le bilan et l'inventaire en fin d'année.
- Vous poursuivrez les activités coopératives à la rentrée prochaine en vous ré-affiliant normalement.

Vous êtes nommé (e) sur un autre poste :

- Vous connaissez votre successeur, il reprendra le Mandat de la Coopérative :
 - Cas simple également :
 - Après votre bilan et l'inventaire, il demandera un "changement de mandataire" au siège de l'Association Départementale à l'aide du formulaire situé dans l'insert en fin du présent bulletin.
 - Il pourra poursuivre sans autre problème la coopérative en se ré-affiliant.
- Vous ne connaissez pas votre successeur.
 - Prévenez le siège de l'OCCE.
 - Remettez tous les documents au siège de l'Association Départementale (au Directeur s'il en est d'accord).
 - Nous contacterons directement votre successeur à la rentrée pour savoir s'il faut maintenir ou dissoudre la coopérative.

3. Vous êtes dans une classe d'une coopérative d'école.

- Il y a donc un seul mandataire pour plusieurs classes, même si, de façon interne, les classes peuvent avoir des projets et un fonctionnement autonomes.
- Cas assez simple dans la mesure où c'est le Conseil de Coopérative, composé des représentants des enseignants et en principe aussi des enfants de chaque classe, qui décidera de la dévolution des biens si vous quittez l'établissement.
- Dans le cas où votre successeur refuserait de s'inscrire dans la démarche, c'est au même Conseil Coopératif que reviendra la charge de statuer.
 Cette situation est parfois délicate.

4. Votre classe est une coopérative isolée dans une école à plusieurs classes.

Ce cas de figure, très rare, présente la plus grande variété de situations et nous sommes souvent confrontés ici au problème de légitimité de la dévolution des biens : sont-ils liés aux élèves, au poste, au maître, à une association de parents ?

Ces biens "appartiennent" statutairement à l'Association Départementale OCCE, mais dans tous les cas, ce sont encore LE BON SENS et les DECI-SIONS PRISES COOPERATIVEMENT qui seront nos meilleurs conseillers :

Vous restez en poste dans l'école, vous suivez vos élèves et vous changez donc de cours.

• Après bilan et inventaire, il est normal que vous poursuiviez la coopération sur la base des acquis de l'année précédente.

Vous restez en poste dans l'école, vous gardez le même cours, mais vous aurez d'autres élèves : c'est le cas le plus fréquent!

- Il nous paraît raisonnable d'en discuter avec les élèves que vous allez quitter, tenant compte, si possible, d'éventuels projets du futur maître de ces élèves, mais aussi de votre implication et de votre engagement au cours de l'année écoulée.
- Les reliquats peuvent donc être attribués à vos futurs élèves, ou suivre vos anciens élèves . C'est de l'éducation citoyenne par les actes.

Vous restez en poste dans l'école mais changez d'élèves et de cours :

• Les solutions seront recherchées de la même manière que précédemment.

Vous quittez l'école :

 Après bilan et inventaire, vous remettez au Directeur toutes les archives de la coopérative. Il demandera la dissolution au siège de l'Association OCCE Départementale.

OCCE 68 JUIN 2017	
 •	

FORMULAIRE DE CHANGEMENT DE MANDATAIRE

- L'ancien mandataire reste responsable des comptes de sa coopérative et des engagements pris et non avalisés par l'O.C.C.E. 68 pendant la durée de son mandat.
- Les Comptes rendus Financier et d'Activités sont à faire par le mandataire en place l'année concernée, et ce avant le 1er octobre (le 15 septembre si vous partez à la retraite)
- Si vous n'êtes plus mandataire à la rentrée prochaine, la personne qui reprendra la coopérative remplira ce document et le joindra au compte rendu financier.

ATTENTION

Il ne peut y avoir changement de mandataire avant réception du compte-rendu financier et du compterendu d'activités 16.17

En aucun cas le changement de signature à la banque ne peut se faire sans l'autorisation écrite du Siège de l'OCCE et sans l'aval du Conseil d'Administration : dès réception du formulaire de changement de mandataire, nous vous adresserons les documents nécessaires que vous présenterez à la banque.

Ecole ou Etablissement :	N° D	'AFFI	LIATION	I O.C.C.E.
Adresse:				
Code Postal + Localité :				
N° de téléphone de l'école :				
Adresse courriel académique de l'école :L'OCCE communique uniquement sur cette adresse académique	@ac-s	strasb	ourg.fr	
MANDATAIRE EN 2016/2017				
Nom :Prénom :				
Mail académique uniquement :	wac-si	rasbo	urg.ir	
Téléphone :				
Nouvelle affectation en cas de changement de poste :	SIGN	UTAN	RE:	
Départ à la retraite : oui				
Depart a la retraite. Oui				
NOUVEAU MANDATAIRE EN 2017/2018				
Nom :				
Mail académique uniquement :				
·	SIGNATURE:			
Téléphone :				
Avez-vous déjà été mandataire ?	OUI		NON	
Si OUI Où?				
Avez-vous déjà participé à une formation de mandataire ?	OUI		NON	•
Procédez avec votre prédécesseur à l'inventaire des biens de la coopérative (cahier d'inventaire). Il vous remettra une comptabilité à jour (cahier de comptes - pièces justificatives), les chéquiers ainsi que la copie des comptes rendus financiers et d'activités des exercices précédents (archives).				